

## Scientific Consensus Statement

### Administration sélective du traitement de Veklury® (Remdesivir)

La préparation Veklury (Remdesivir) a reçu le 30 juin 2020 une autorisation temporaire pour le traitement des patients COVID-19. Du fait de la disponibilité actuelle limitée du médicament et suite à la publication des études concernant l'utilisation du Remdesivir dans le contexte Covid-19, la SSI, la SSMIG et la SSMI ont adopté une position commune pour le traitement sélectif des patients, qui pourraient bénéficier le plus de la thérapie. Le traitement ne doit être administré qu'en présence des critères suivants :

- infection par le SARS-CoV-2 avec les critères de définition de cas selon l'OFSP
- pneumonie radiologiquement confirmée
- indication à une oxygénothérapie, mais sans ventilation mécanique ou ECMO

La durée du traitement est dans tous les cas de 5 jours au maximum.

Les sociétés ont collaboré avec l'OFSP pour mettre en place un système de distribution équitable du médicament, et recommandent de suivre la procédure mise en place par l'OFSP. En cas de situations médicales exceptionnelles, vous pouvez adresser à l'OFSP ([HMR\\_COVID@bag.admin.ch](mailto:HMR_COVID@bag.admin.ch)) une demande d'utilisation en dehors de ces recommandations.

Pour la SSI : le Président	Prof. Dr. med. Nicolas Mueller
	Prof. Dr. med. Manuel Battegay
Pour la SSMI : le Président	Prof. Dr. med. Thierry Fumeaux
Pour la SSMIG :	PD Dr. med. Esther Bächli
	PD Dr. med. Christine Baumgartner